AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2261
FR0000051070-FS1029

5 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 octobre 2016, la société de droit suisse UBS AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir directement et indirectement franchi en hausse, le 30 septembre 2016, par suite d'une acquisition d'actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM hors marché, le seuil de 5% du capital de la société ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM et détenir 9 770 690 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM[1] représentant autant de de droits de vote, soit 5,002% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	9 198 538	4,71	9 198 538	4,63
UBS Switzerland AG	571 948	0,29	571 948	0,29
UBS Securities LLC	204	0,0001	204	0,0001
Total UBS Group AG	**9 770 690**	**5,002**	**9 770 690**	**4,92**

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 8 641 978 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 1 faculté de rappel des actions faisant l'objet d'un prêt de titres portant sur 326 187 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM, exerçable à tout moment ; et

- 1 faculté de rappel des actions détenues à titre de collatéral portant sur 8 315 791 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM, exerçable à tout moment.

———

[1] Dont 8 641 978 actions assimilées au titre de l'article L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce.
[2] Sur la base d'un capital composé de 195 340 313 actions représentant 198 647 196 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.